



Sainte-Anne  
de-Bellevue

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014  
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR  
LES ANNÉES 2014-2015-2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2014 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Mesdames les conseillères Dana Chevalier et Andrée Deschamps;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

- Absence : Monsieur le conseiller Yvan Labelle.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-026-14 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Andrée Deschamps

D'ouvrir la séance extraordinaire du 29 janvier 2014. Il est 18 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

**01-027-14 Ordre du jour**

Il est proposé par Michel Boudreault  
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

- 01-026-14 Ouverture de la séance
- 01-027-14 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

- 01-028-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

- 01-029-14 Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

La période de questions est ouverte à 18h36 et close immédiatement puisqu'il n'y a aucune question des personnes présentes dans la salle.

**3. FINANCES**

<b>01-028-14 Adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2014-2015-2016</b>
--

ATTENDU QUE l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autre, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Andrée Deschamps  
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2014, 2015 et 2016, dont copie est jointe en annexe « A ».

De publier un document explicatif du programme au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal local Cités Nouvelles pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;
- Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 dont l'original est jointe en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**01-029-14 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Andrée Deschamps

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18h37.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Lucie Gendron  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9095*